

Mémo du LOCATAIRE qui S'INSTALLE

Les clés obtenues, vous devez penser à faire quelques démarches : d'abord, pensez à anticiper plusieurs dépenses, ensuite, organisez vos papiers et votre emménagement.

Les FRAIS

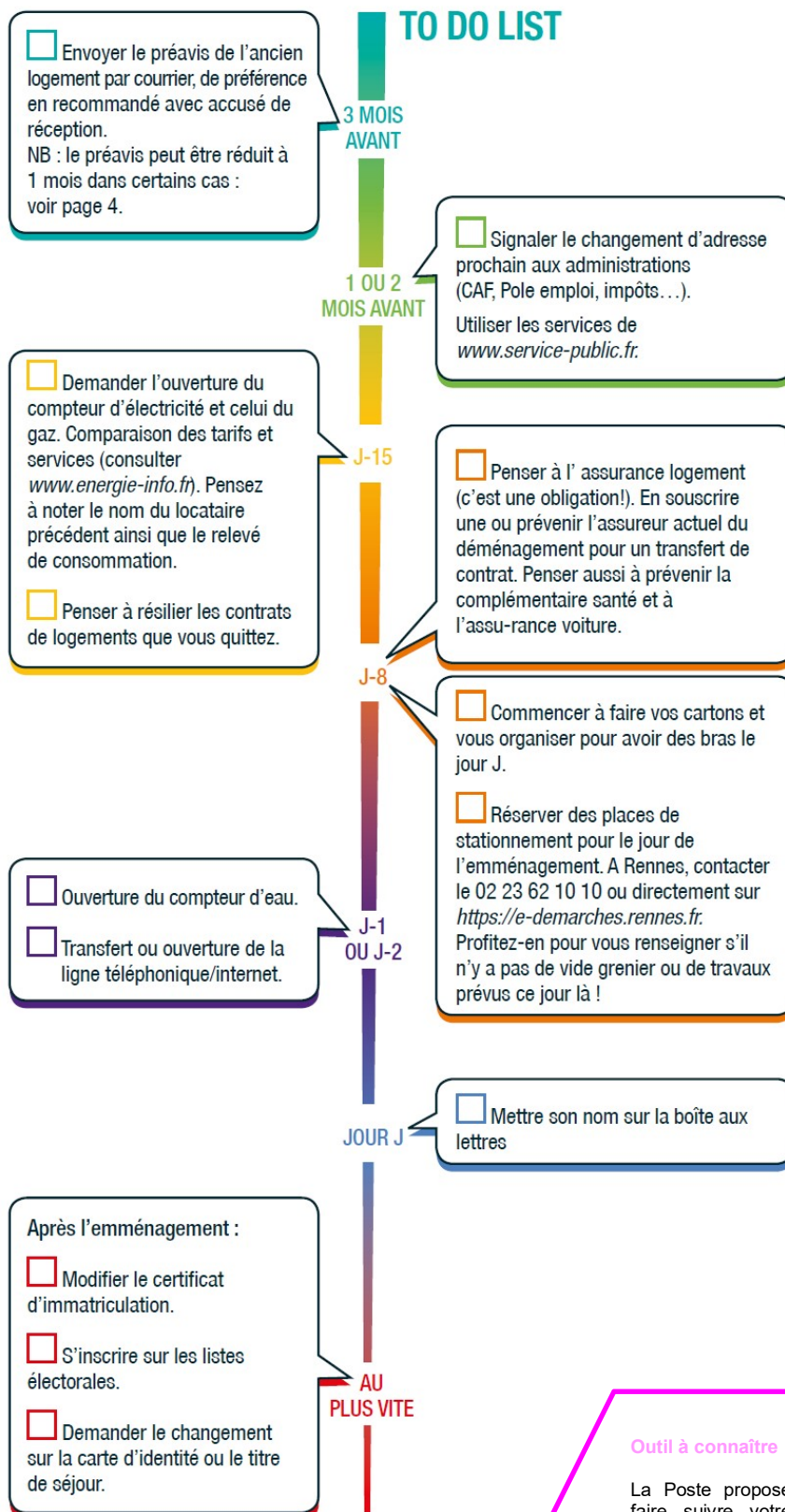
Frais éventuels d'agence ou de notaire	
Dépôt de garantie = 1 mois de loyer pour un logement vide = 2 mois maximum de loyer pour un logement meublé	
1 mois de loyer d'avance	
Assurance logement : obligatoire et à renouveler chaque année	
<p>Première facture-contrat Electricité : demandez une estimation</p> <p>Première facture-contrat Gaz : demandez une estimation</p> <p><i>Vous pouvez librement choisir votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturels. Renseignez-vous bien avant de vous lancer dans ces démarches. Des informations sur l'inscription et sur les fournisseurs d'énergie sont à disposition sur le site www.energie-info.fr. En cas de questions ou de problèmes, prenez contact avec une association de défense des consommateurs.</i></p>	
Première facture-contrat Eau : demandez une estimation	
<p>Première facture-contrat Téléphone et/ou Internet</p> <p><i>Si vous possédez une ligne téléphonique dans le nouveau logement, vous pouvez souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix pour les communications téléphoniques et Internet. Si vous changez d'opérateur, comparez bien les tarifs, la durée du contrat et le mode de résiliation avant de vous engager.</i></p>	
Achats d'installation : meubles, vaisselle, électroménager... L'achat d'occasion peut être une bonne idée pour un petit budget	
Frais de déménagement : location d'un véhicule...	
TOTAL de vos frais lors de l'installation	

SI VOUS ÉTIEZ DÉJÀ LOCATAIRE : attention !

- N'oubliez pas de prévoir dans votre budget les factures qui concernent votre ancien logement et qui viendront s'ajouter à vos frais d'installation
- Si vous occupiez un logement au 1^{er} janvier, vous devrez vous acquitter de la taxe d'habitation au mois d'octobre suivant même si vous avez déménagé.

SUIVRE la « TO DO LIST »

Cette liste de tâches est à faire aussi tôt que possible et dès que vous avez signé le contrat de location et que vous connaissez votre date d'emménagement.



Outil à connaître

La Poste propose un service pour faire suivre votre courrier à une nouvelle adresse. Tarifs à partir de 26,50€. Infos sur boutique.laposte.fr ou auprès votre bureau de poste.r.laposte.fr